

REGLEMENT ECOLE DE MAYRAN **ANNEE SCOLAIRE 2026-2027**

La fiche de renseignements des familles ainsi que l'inscription aux services de cantine et de garderie et d'étude surveillée est obligatoire pour chaque enfant et doit être remplie avec le plus grand soin à chaque année scolaire. Elle doit être retournée dans les délais les plus brefs auprès des responsables des services ou des enseignants.

Les tarifs des services périscolaires sont les suivants :

		A compter du 01/10/2026
CANTINE	4,60 € le repas	4,68€ le repas
GARDERIE	1,77 € par jour	1,77€ par jour

Une facturation globalisée (cantine et garderie) sera adressée aux familles tous les mois.

CANTINE

Comme l'année précédente, Nos Invités fournira les repas de la cantine de Mayran.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Les familles doivent commander les repas tous les jeudis avant 9 heures pour la semaine suivante uniquement à l'adresse mail : **ecole.publique.mayran12@wanadoo.fr**

Exceptionnellement, il est possible de modifier la réservation du jeudi et vendredi, le mardi avant 10 heures.

Pour toute absence non signalée dans les temps, le repas sera facturé.

Nous vous demandons de faire preuve de compréhension et de respect vis-à-vis de nos agents.

LISTE DES MENUS

La liste des menus sera affichée à la cantine tous les débuts de semaine, ou sera consultable sur le site de Nos Invités : www.nosinvites.fr

GARDERIE

HORAIRES

- La garderie fonctionne :
 - Le matin de 7H30 à 9H00
 - Le soir : de la sortie des cours à 18H30 (19H en cas de besoin)
- La garderie est payante :
 - de l'ouverture jusqu'à une ½ heure avant le début des cours : de 7H30 à 8H30
 - et de 17H15 jusqu'à la fermeture de la garderie

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

La garderie n'est pas un mode de garde permanent, elle est réservée principalement aux familles dont les parents ont une activité professionnelle.

Les enfants doivent être impérativement accompagnés d'un adulte lors de leur arrivée ou lors de leur départ de la garderie. Chaque départ de la garderie est à signaler à la responsable.

Les élèves utilisant les transports scolaires bénéficient de la gratuité de la garderie.

Les parents doivent respecter les horaires de garderie.

.../...

ETUDE SURVEILLEE

L'étude surveillée est gratuite, elle est réservée aux enfants du CE1 au CM2.

MODALITES DE FONCTIONNEMENT

Le service d'étude surveillée fonctionnera tous les soirs de 16H45 à 17H15 (lundi, mardi, jeudi, vendredi).

Les élèves dont les départs des ramassages scolaires interviennent entre 16H45 et 17H15 ne pourront être accueillis à l'étude surveillée.

ORGANISATION DU SERVICE

Dès la fin de classe, les enfants disposent de 15 minutes de récréation pour se restaurer, aller aux toilettes et se détendre.

A l'issue de ce temps de récréation, les élèves sont conduits dans une salle de classe afin d'y faire leurs devoirs.

Pendant la durée de l'étude en classe, les enfants ne peuvent être dérangés dans leur travail. Les parents doivent attendre la sortie de leur(s) enfant(s) à 17H15.

Chaque élève doit avoir pendant le temps de l'étude un comportement correct, doit se montrer motivé pour faire ses devoirs afin de ne pas gêner le travail de ses camarades.

Au-delà de cet horaire, ou en cas de retard des parents, les enfants seront confiés à l'accueil périscolaire (service payant).

L'étude surveillée ne garantit pas que le travail scolaire demandé aux enfants soit réalisé parfaitement et complètement : cette mission reste de la responsabilité des parents.

FONCTIONNEMENT DU SERVICE EN PERIODES EXCEPTIONNELLES

Il n'y aura pas d'étude les jours de grève, les mercredis travaillés et les veilles de vacances.

RESPONSABILITE :

Les enfants sont sous la responsabilité de la Communauté de Communes et du personnel encadrant pendant les temps périscolaires de garderie, cantine et étude surveillée.

Le règlement intérieur des services périscolaires – Restauration scolaire – Garderie – Etude surveillée – validé par le Conseil de Communauté, sera affiché à l'école.

Fait à Rignac, le 27 août 2026
Le Président
Jean-Marc CALVET



Communauté de Communes
du Pays Rignacois
12390 RIGNAC